

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

VU la demande formulée par la société de production France TV Studio / France Télévisions 1090, Avenue des Bigos 34740 VENDARGUES pour l'autorisation de tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, Sur le chemin de Maoumarit sur les parcelles cadastrales 132 – 133 – 139 - 140) le Mercredi 9 septembre 2020.

## A R R E T E

**Article 1** La société de production France TV Studio / France Télévisions est autorisée à effectuer le tournage d'une scène du téléfilm UN SI GRAND SOLEIL, (consistant en une fusillade entre malfaiteurs avec intervention de la police et des pompiers nécessitant l'usage d'armes et la présence de policiers et pompiers en uniforme - Un véhicule de jeu démarrera en trombe et s'engagera dans le chemin de Maoumarit) , **le Mercredi 9 septembre 2020 de 7 h 00 à 19 h 00.**

Afin de permettre la réalisation de ce tournage dans les meilleures conditions de sécurité, la circulation sera règlementée **au droit du chemin de Maoumarit et du chemin d'accès à la parcelle 140**, de la manière suivante :

- **Coupure intermittente de la circulation le temps des prises de vues qui n'excéderont pas 2 minutes chacune**
- **Des véhicules techniques seront stationnés sur le chemin d'accès à la parcelle 140**

**Article 2** La société de production sera chargée de mettre en place (ou de faire mettre en place) les panneaux de signalisation réglementaires, et d'informer les riverains pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries  
Responsables des entreprises de transport en commun

- Publiée en Mairie

Le Maire,

Guy LAURET.

